

Réunion du Conseil Municipal
Du 5 octobre 2012 à 18h
PV de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 octobre 2012 à la Mairie sur convocation en date du 27/09/2012 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, MAZEAU, LUCHON, KOWALSKI, BUISSON, et Mmes RIFFAUD, MORANGE, BOUGOUIN et NADAUD.

Procurations : Néant

Ouverture de la séance à 18h.

Mme BOUGOUIN est désignée secrétaire de séance.

Après lecture du PV de la séance du 29/08/2012 aucune observation n'a été faite.

Dossier 1 : Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable – 2011

M. le Maire présente le rapport, établi par le Syndicat Vienne-Briançe-Gorre, et qui avait été mis à la disposition des élus. Il sera mis à la connaissance du public après approbation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2011.

Dossier 2 : Mise à disposition de 2 agents de la CCVG au bénéfice de la Commune

M. PATAUD arrive à 18h15.

M. le Maire présente à l'Assemblée la demande de la Commune pour la mise à disposition de principe de deux agents de la Communauté de Communes :

- Valérie TOUYERAS dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël, à titre gratuit,
- De Caroline PARENT dans le cadre de la mise en page de différentes publications (lettre de St-Laurent, bulletin municipal) ou d'affiches. Cette mise à disposition sera payante au prorata des heures réalisées.

M. le Maire précise que cette mutualisation des moyens, autour de la communication notamment, est bénéfique aux services.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces mises à disposition et autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer les conventions à intervenir.

Dossier 3 : Participation de la Collectivité à la protection sociale de ses agents

M. le Maire précise que par décret N°2011-1474 du 08/11/2011, les Communes peuvent désormais, si elles le souhaitent, participer à la protection sociale de leurs agents.

Cette participation est facultative. Elle peut s'appliquer sur le risque SANTE ou le risque PREVOYANCE (maintien de salaire) ou les deux.

- La Collectivité choisit de ne pas participer : pas de délibération
- La Collectivité choisit de participer :
 - * il faut choisir la formule, **labellisation** (chaque agent souscrit un contrat auprès de l'organisme de son choix) ou **convention de participation** (une procédure de mise en concurrence est lancée pour sélectionner un seul organisme)

* déterminer le montant unitaire par agent ou prévoir une modulation tenant compte des revenus ou de la situation familiale

M. Kowalski précise l'importance de l'adhésion des agents pour le maintien de salaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la Commune participe à la protection PREVOYANCE (maintien de salaire) des agents communaux, à hauteur de 10€ par agents, et de procéder par labellisation. Quant à une participation de la Commune pour le risque SANTE, il faudra prendre le temps d'étudier chaque situation avant de prendre une décision.

Dossier 4 : Participation au raid 4L Trophy 2013

Mme DEXET arrive à 18h30.

M. le Maire présente les dossiers de demande de participation financière de la Commune, déposés par deux associations composées de jeunes de la Commune.

Il s'agit de la « Solidarité à 4 ailes » et de la « 4L'aurentaise ». Un des équipages n'ayant que déposé son dossier sans l'avoir présenté au Maire, il lui sera demandé de le faire. M. Kowalski est chargé de prendre contact.

M. BUISSON fait remarquer que le montant des aides demandées est beaucoup plus important que les aides communément accordées aux associations locales.

Cependant c'est aussi une manière d'apporter un encouragement aux initiatives des jeunes de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 250€ pour chacune des deux associations pour leur participation au raid 4L Trophy de 2013 et autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer les contrats de partenariat dès lors que les dossiers leur auront été dûment présentés.

Dossier 5 : Mise à disposition de locaux à la SCP Blond/Boulesteix-Faure

Membre de la SCP, M. BLOND ne souhaite pas prendre part au vote ; il se retire.

M. KOWALSKI présente la demande de la SCP des Docteurs Blond et Boulesteix-Faure qui souhaite bénéficier de la mise à disposition de l'ensemble du rez-de-chaussée du Presbytère pour l'installation du cabinet médical à compter du 01/01/2013.

Il faut donc fixer les conditions de cette mise à disposition et notamment le loyer.

M. KOWALSKI rappelle la convention passée avec le SSIAD, basé à l'étage du Presbytère, et suivant un prorata à la superficie, propose un loyer de 700€ charges comprises (chauffage, eau, électricité), l'entretien des locaux étant à la charge de la SCP. M. LUCHON et Mme RIFFAUD demande qu'une clause soit rajoutée dans la convention relative à une éventuelle participation aux frais de chauffage s'ils s'avéraient trop importants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix POUR, M. BLOND ne participant pas au vote, de fixer le montant de la mise à disposition du rez-de-chaussée du Presbytère à la SCP des Docteurs Blond et Boulesteix-Faure à 700€ mensuels charges comprises (hors nettoyage). Il autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer la convention à intervenir.

M. BLOND rentre dans la salle et prend connaissance de la décision. Il en fera part au Docteur BOULESTEIX-FAURE.

M. BUISSON s'excuse de ne pouvoir rester plus longtemps et part à 19h

Dossier 6 : Redevance assainissement 2013

M. le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2012 soit une part fixe à 15,46€ et une part proportionnelle à 0,8411€. Il présente le tableau où figurent les simulations faites avec les tarifs envisageables.

M. GARREAU demande si c'est nécessaire d'augmenter en 2013 alors que le budget est excédentaire depuis 2 ans. Il lui est répondu que c'est parce qu'il n'y a pas eu de travaux. Il est souhaitable de provisionner pour les futurs projets. M. GARREAU pense que l'on provisionne auprès de toutes les personnes raccordées aux réseaux sur des travaux futurs pour lesquels les habitants concernés pourraient participer. M. BLOND lui dit que le budget principal a souvent servi à équilibrer le budget assainissement lors de travaux importants et que dans ce cas c'est toute la Commune qui participe.

Après un long débat, le Conseil Municipal, décide par 11 voix POUR et 2 voix CONTRE (MM. GARREAU et CHALARD) de fixer la redevance assainissement pour 2013 comme suit :

Part fixe : 15,76€ Part proportionnelle : 0,8579€

Questions diverses :

- Aménagement Rue Jean Jaurès : M. BLOND montre à l'Assemblée l'avant-projet d'aménagement de la Rue Jean Jaurès qui sera présenté aux élus lundi 8 octobre par le bureau d'études SOCAMA.
- Loyers : 3 appartements sont libres dont 2 depuis des mois. Il est demandé à la commission logements de réfléchir à une éventuelle baisse des loyers compte tenu du contexte économique.
- Mme NADAUD demande si un miroir ne pourrait pas être installé pour sécuriser la sortie de la ruelle au Pont.

Fin de séance 19h50.

Le Secrétaire,

Le Maire,